

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Brèves nouvelles sur la gestion des éléments nutritifs

VOLUME 1, NUMÉRO 6, JUILLET—AOÛT 2008

EXIGENCES LIÉES AUX POSTES D'OBSERVATION ET D'ARRÊT DES RÉSERVOIRS D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS PARTIE 2 : SUITE DE L'ARTICLE DU MOIS DERNIER

DANS CE NUMÉRO

- Exigences liées aux postes d'observation et d'arrêt des réservoirs d'éléments nutritifs, partie 2 : suite de l'article du mois dernier
- Comprendre les conditions liées à l'approbation d'une SGEN : condition n° 7 — examen de la SGEN avec le mandataire autorisé
- Échantillonnage du sol : la science élimine le travail à l'aveuglette sur la fertilité des sols
- NMAN 2 : réponses à des questions fréquentes
- Dates à retenir
- Vous aimeriez lire d'autres articles comme ceux-ci? C'est facile! Sur le site Web du MAAARO, suivez les liens rapides sur la gestion des éléments nutritifs, ou bien voyez le lien indiqué au dos de ce bulletin.

Jim Arnold, ingénieur—environnementale et
Richard Brunke, ingénieur—gestion des éléments nutritifs

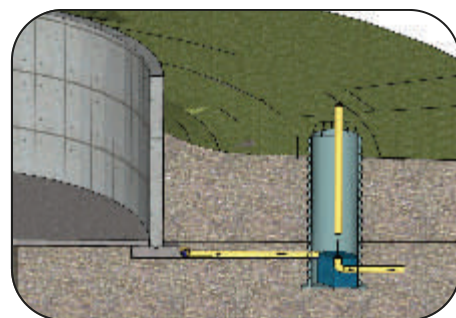
Les méthodes de surveillance du poste d'observation et d'arrêt peuvent comprendre une inspection visuelle et la détection d'odeurs, ainsi que des analyses d'échantillons d'eau. Une odeur de fumier, la coloration de l'eau, la formation de bulles ou de mousse peuvent être les signes d'une contamination par du fumier. Pour déterminer si l'échantillon contient des traces de fumier, il faut l'analyser afin d'y rechercher des bactéries et des nitrates.

Il faut être particulièrement prudent au moment de vider le réservoir de fumier. En cas de déversement à la surface du sol au voisinage du réservoir, le fumier peut pénétrer jusqu'au système de drainage de la fondation et être détecté au poste d'observation et d'arrêt. Bien qu'il puisse s'agir d'un événement isolé non lié à l'existence d'une fuite du réservoir, l'eau contaminée doit être isolée et on doit l'empêcher de se déverser dans le système de drainage.

Le propriétaire du réservoir de fumier a la responsabilité de surveiller la qualité de l'eau du poste d'observation et d'arrêt. On recommande de faire une inspection aux moments suivants :

- lorsque le fumier est remué ou que la pompe du réservoir ne fonctionne pas;
- lorsque la nappe phréatique est haute et que le sol est saturé, au printemps et en automne.

On peut se procurer de la tôle ondulée et des conduites de plastique pour la



Le poste d'observation et d'arrêt permet l'accès aux effluents du drain périmétrique. On peut ainsi examiner les effluents, cesser l'évacuation de toute eau contaminée et prendre les mesures correctives nécessaires.

construction de postes d'observation et d'arrêt ou des unités complètes préfabriquées en s'adressant aux fabricants et fournisseurs ci-dessous. Certains postes peuvent être équipés de colonnes de taille et de longueur standard avec une entrée et une sortie à la base, et d'autres peuvent être entièrement construites sur mesure. Pour connaître les prix, veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur.

Les noms sont classés par ordre alphabétique et ils sont tirés de la publication 832F du MAAARO, intitulée *Structures de lutte contre l'érosion du sol*, qui a été mise à jour en février 2008.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication, s'adresser à ServiceOntario à www.publications.serviceontario.ca/

ARMTEC

370, av. Speedvale, bureau 2, Guelph, ON N1H 7M7
1 800 265-9391

BIG “O” DRAIN TILE Co. Ltd.

C.P. 970, Exeter, ON N0M 1S0 519 235-0870 www.bigodrain.ca*

CANADA CULVERT & METAL PRODUCTS

150, ch. Centennial, Orangeville, ON L9W 3Z8 1 888 282-9334 www.fsiculvert.com*

CORRUGATED PIPE COMPANY Ltd.

362, av. Lorne, Stratford, ON N5A 6S4 519 271-5553

IDEAL DRAIN TILE Ltd.

C.P. 25, Cedar Springs, Blenheim, ON N0P 1E0 www.idealpipe.ca*

*disponible en anglais seulement

COMPRENDRE LES CONDITIONS LIÉES À L'APPROBATION D'UNE SGEN **Condition n° 7 : examen de la SGEN avec le mandataire autorisé**

Matt Wilson, spécialiste en environnement

L'approbation d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs (SGEN) est assujettie à un certain nombre de conditions. Celles-ci sont exposées dans la lettre d'approbation, et la personne qui est identifiée comme le propriétaire de l'unité agricole doit s'y conformer.

La condition n° 7 se lit comme suit :

Le propriétaire révisera la stratégie de gestion des éléments nutritifs approuvée et les conditions qui s'y rattachent avec son mandataire autorisé (conformément au Formulaire d'approbation du PGEN ou de la SGEN), si ce dernier est différent du propriétaire, dans les 30 jours suivant la réception de l'approbation. Dans les 40 jours suivant l'approbation de la stratégie de gestion des éléments nutritifs, le propriétaire avisera le Ministère par écrit qu'il a effectué la révision.

L'objet de la condition n° 7 est de faire en sorte que le propriétaire de l'exploitation agricole comprenne le contenu de la stratégie de gestion des éléments nutritifs qui a été approuvée. Lorsqu'un consultant prépare une stratégie, on s'attend à ce qu'il en explique la teneur à l'exploitant agricole ainsi que celle des documents d'approbation. La SGEN est un document juridique qui lie l'agriculteur. Voici quelques éléments de la version approuvée de la stratégie que les exploitants doivent connaître :

- mode de gestion des eaux de ruissellement sur la ferme;
- emploi éventuel de litière supplémentaire conformément à la stratégie;
- tenue de dossiers obligatoire aux termes de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*;
- mode de mise à jour de la stratégie;
- date d'expiration de la stratégie.

Comme il est indiqué dans la condition n° 7, le propriétaire doit aviser le MAAARO par écrit qu'il a pris connaissance de la SGEN. S'il n'envoie pas cet avis dans les délais prescrits, la condition reste précisée dans la lettre d'approbation comme si elle n'avait pas été entièrement remplie. L'agriculteur pourrait alors éprouver des difficultés la prochaine fois qu'il demandera une approbation du Ministère ou que le ministère de l'Environnement inspectera l'exploitation.

ÉCHANTILLONNAGE DU SOL

La science élimine le travail à l'aveuglette sur la fertilité des sols

Keith Reid, spécialiste de la fertilité des sols et Shane Tormey, spécialiste en environnement

Une meilleure connaissance des sols de votre exploitation permet d'en améliorer la rentabilité. Si certaines parties d'un même champ produisent plus que d'autres, cela peut être le signe d'un déséquilibre du sol. Les causes du problème peuvent ne pas apparaître au simple observateur pendant plusieurs années. Les analyses de sol permettent aux exploitants agricoles d'économiser du temps et de l'argent et d'améliorer le rendement de leurs cultures. Les agriculteurs doivent également connaître les règles que pourraient leur imposer la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* et les règlements qui y sont associés.

Keith Reid, spécialiste de la fertilité des sols au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) fait une analogie entre les analyses de sol et la vérification régulière du niveau d'huile d'un véhicule à moteur : « *Dans votre auto, lorsque le voyant jaune s'allume, il est évident qu'il se passe quelque chose et qu'il y a peut-être déjà eu des dommages. De la même façon, lorsque des symptômes visibles apparaissent dans votre champ, vous avez déjà subi des pertes de rendement et de revenu.* » K. Reid préconise les analyses de sol pour éliminer le travail à l'aveuglette.

L'échantillonnage du sol se fait en trois étapes, la première étant le choix d'une zone à analyser. Dans le cas d'un grand champ, il faut le subdiviser en petites zones de 10 hectares (25 ac) ou moins. L'étape suivante est le prélèvement proprement dit.

Les plantes cherchent les éléments nutritifs dont elles ont besoin dans les trente premiers centimètres (6 po) du sol. Il suffit donc de prélever un échantillon d'une profondeur de 30 cm à l'aide d'une sonde. K. Reid recommande de prélever au moins 20 carottes le long d'une ligne brisée qui traverse le champ. La dernière étape est l'analyse scientifique des échantillons. On trouvera la liste des laboratoires accrédités pour les analyses de sol sur le site Web du MAAARO.

L'exploitant agricole pourra se fonder sur les résultats de ces analyses pour corriger les carences du sol. K. Reid raconte l'histoire d'un agriculteur qui avait de mauvais rendements depuis quatre ans. Il croyait que son sol manquait de phosphore, et il continuait d'en ajouter. Ne constatant aucune amélioration, il a fait analyser le sol et a découvert qu'il s'agissait plutôt d'un manque de potassium. Les résultats d'analyse lui ont donc permis de mettre fin à quatre années de mauvais résultats et de dépenses inutiles en engrais.

Indépendamment de l'accroissement de productivité et des avantages économiques ainsi obtenus, les agriculteurs dont l'exploitation est assujettie à la mise en application progressive d'un plan de gestion des éléments nutritifs doivent connaître les exigences réglementaires concernant les analyses de sol. Dans le premier plan d'une exploitation, on peut se servir des valeurs par défaut. Par contre, au moment de renouveler le plan au bout de cinq ans, il est obligatoire de prélever des échantillons de sol et d'inclure les résultats des analyses dans le nouveau plan de gestion des éléments nutritifs.

Analysez avant d'Investir!

L'échantillonnage de sol est crucial pour rentabiliser au mieux vos dollars investis en engrais!

- Évitez les déficits nutritifs non détectés : dommageables à vos cultures
- Économisez en épandant de l'engrais uniquement aux endroits qui en ont besoin
- Faites meilleur usage du fumier et des légumineuses
- Assurez-vous que votre programme d'épandage est ciblé

Rien n'est plus rentable que l'échantillonnage de sol.

Voir les conseils au verso →

Centre d'information agricole : 1 877 424-1300
Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca
Bureau régional du Nord de l'Ontario : 1 800 461-6132
www.ontario.ca/cultures

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Les agriculteurs ont accès à de nombreuses ressources pour mettre fin aux pertes dissimulées. La fiche technique n° 06-032, intitulée *Échantillonnage et analyse de sol dans le cadre de la gestion des éléments nutritifs* est disponible sur le site Web au <http://www.omafr.gov.on.ca/french/engineer/facts/06-032.htm>. Pour plus de renseignements sur l'échantillonnage des sols, appeler le Centre d'information agricole du MAAARO au 1 877 424-1300.

NMAN 2 : RÉPONSES À DES QUESTIONS FRÉQUENTES

Matt Wilson, spécialiste en environnement

La plupart des stratégies de gestion des éléments nutritifs envoyées pour approbation sont préparées à l'aide de NMAN2, ce qui montre que les consultants sont de plus en plus à l'aise avec ce logiciel. Voici cependant les réponses aux questions les plus fréquentes.

DOIS-JE ME SERVIR DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UNITÉ AGRICOLE ET DU FORMULAIRE D'ACCEPTATION QUI SONT GÉNÉRÉS PAR NMAN2?

Non, l'autre version de ces deux formulaires est encore disponible et acceptée par l'Unité des approbations. Le consultant peut choisir d'utiliser soit les formulaires générés par NMAN2, soit ceux affichés sur le site Web du MAAARO, selon ce qu'il trouve le plus pratique.

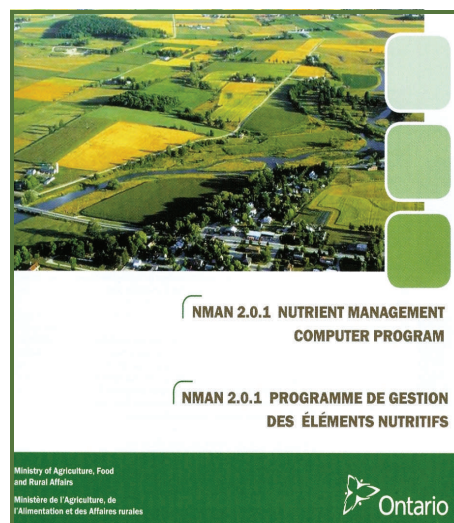
À QUELLE DATE L'UNITÉ DES APPROBATIONS N'ACCEPTERA-T-ELLE PLUS LES DEMANDES PRÉSENTÉES SUR LA VERSION R4 DE NMAN?

La date limite est le **1^{er} décembre 2008**. Après cela, elle n'acceptera que les demandes présentées à l'aide du logiciel NMAN2 ou sur le Formulaire de demande de gestion des éléments nutritifs.

EXISTE-T-IL UNE FORMATION SUR NMAN2?

Oui, le cours de formation *Élaboration d'une SGEN et d'un PGEN (à l'aide du logiciel NMAN)* a été révisé et amélioré en fonction du nouveau logiciel NMAN2. C'est un cours approfondi de deux jours qui couvre les fonctions du logiciel et la meilleure façon de l'exploiter. Si vous éprouvez des difficultés à vous servir de ce programme, nous vous recommandons vivement de suivre le cours.

Pour voir les réponses à d'autres questions fréquentes sur NMAN2, voir <http://www.omafr.gov.on.ca/french/nm/nman/faqsoftware.htm#NMAN201>



DATES À RETENIR

20-21 août 2008
Foire agricole de Hastings

9, 10 et 11 septembre 2008
Canada's Outdoor Farm Show — Woodstock

1^{er} décembre 2008
À compter de cette date, on acceptera uniquement les demandes présentées à l'aide de NMAN2 ou sur le Formulaire de demande d'approbation d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs.

DONNEZ-NOUS DE VOS NOUVELLES

Vous avez des questions? Vous avez besoin de plus d'information? Vous souhaitez que des sujets précis figurent dans le prochain numéro? Veuillez communiquer avec le spécialiste en environnement de votre région :

Matt Wilson
Spécialiste en environnement
MAAARO
Adresse au bureau : Unit 1—401 Lakeview Drive,
Woodstock, ON N4T 1W2
Tél. : 519 537-6592
Fax : 519 539-5351
Courriel : Matt.Wilson2@ontario.ca

**VENEZ
NOUS**

VOIR

**EN
LIGNE:**

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/nm/newsletter/emn.htm>

Information sur la gestion des éléments nutritifs 1 866 242-4460
Courriel : nman.omafr@ontario.ca
www.ontario.ca/maaaro